

Texte AG sur proposition C3N

Si on peut trouver légitime de souhaiter conserver au CNRS son caractère pluridisciplinaire, la déclaration proposée par le C3N ne fait pas apparaître dans quelles conditions ces thématiques seraient maintenues.

Nous ne pouvons nous contenter de sauvegarder la présence de toutes les disciplines au CNRS sans savoir dans quelles conditions; nous refusons que ce soit, au bout du compte, pour être présentes, non comme des unités propres ou mixtes sous la responsabilité du CNRS, mais via les périmètres d'instituts/agences de moyens finançant des unités de recherche placées sous la responsabilité opérationnelle unique des universités.

Le C3N ne fait plus apparaître comme capitale, (alors qu'il l'avait fait dans son communiqué du 28 juin dernier), ni la question des moyens financiers attribués aux organismes et aux universités ni la politique dynamique d'emploi scientifique statutaire.

Il ne suffira pas de répondre par oui à cette consultation pour que nos craintes sur l'avenir de la recherche publique en France et sur le devenir de ses personnels soient levées.

Aussi nous voulons également exprimer :

- notre refus des suppressions d'emplois prévues au budget 2009 et suivants.
- notre refus de la diminution des dotations de l'Etat sur les budgets des organismes et universités et l'exigence d'une révision du budget pour redéployer vers les organismes et universités des crédits alloués à l'ANR et distribués aux entreprises via le Crédit Impôt Recherche
- notre refus de l'individualisation des rémunérations (refus de la prime d'excellence scientifique pour les chercheurs, de la PFR pour les ITA et du contrat doctoral avec salaire "à la carte" pour les doctorants) et de l'intéressement sur les ressources propres des labos qui brisent l'égalité de traitement des agents
- l'exigence de l'ouverture de négociations pour une véritable revalorisation des salaires et des carrières
- notre refus du démantèlement des EPST
- notre refus de la disparition du statut de chercheur à temps plein, c'est-à-dire sans obligation statutaire de service d'enseignement, et de la fusion des corps de fonctionnaires des EPST et de l'enseignement supérieur.

La menace d'appel à moratoire des expertises ANR et AERES ne suffira pas à faire que la direction du CNRS et le gouvernement renoncent à la mise en œuvre du démantèlement des organismes de recherche.

Cela ne se fera que par la mobilisation des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur.